

APPEL À LA VIGILANCE

Éclosion d'infections à orthopoxvirus simien (variole simienne) à Montréal

Mise à jour des informations

22 juin 2022

Vol. 1, no 03

À l'attention des médecins de la région de Lanaudière

CONTEXTE

Le 20 mai dernier, un Appel à la vigilance a été acheminé aux médecins de la région pour les informer d'un agrégat de lésions ulcéreuses inhabituelles d'origine indéterminée. Les analyses réalisées au Laboratoire national de microbiologie, à partir des prélèvements acheminés par les cliniciens, ont permis de confirmer que ces lésions sont causées par l'orthopoxvirus simien (variole simienne). **En date du 1^{er} juin 2022, 34 cas ont été confirmés dont 30 cas sont de la région de Montréal.** Aucun cas n'a été signalé dans la région de Lanaudière jusqu'à présent.

Selon ce qui est rapporté par la DSPublique de Montréal, lors des premières déclarations de cas, la présentation clinique était principalement des lésions localisées au niveau de la bouche, de la région périanale et des organes génitaux. Cependant les déclarations plus récentes incluent des présentations plus classiques de l'infection (lésions cutanées généralisées apparaissant au visage et progressant vers le tronc et les membres). De plus la majorité rapporte des symptômes systémiques tels que : des adénopathies localisées, de la fièvre, des frissons, de la diaphorèse nocturne, de la fatigue, des myalgies, des arthralgies ou des céphalées. L'éclosion continue d'affecter principalement les hommes (âgés de 20 à 61 ans) ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH (85% des cas). Mais des cas suspects sans lien épidémiologique avec ces cas sont en investigation.

Résumé des principaux changements (ci-dessous)

- La définition de cas suspect n'inclut plus la notion d'exposition qui se retrouve maintenant dans la définition de cas probable. Le cas suspect est défini seulement par la présence de lésions caractéristiques et d'au moins un symptôme systémique.
- Les consignes à prodiguer au cas et aux contacts sont davantage précisées.
- Les indications de vaccination contre la variole sont mentionnées.

RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES AUX PROFESSIONNELS DU RÉSEAU

1. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées et muqueuses

- Envisager les étiologies les plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la LGV. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et les [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.
- Il n'est plus requis de rechercher l'infection à *Haemophilus ducreyi* dans le contexte actuel (aucun cas détecté).

2. Investiguer les personnes répondant à la définition de cas suspects ou probables d'infection à orthopoxvirus

➤ Cas suspect

Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathie), sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente des lésions cutanées² génitales, périanales ou buccales, sans autre cause évidente.

➤ Cas probable

Personne qui est un cas suspect et qui répond à l'un des critères suivants :

- À une exposition significative avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- A eu des contacts sexuels dans des milieux de socialisation avec sexualité sur place dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié.

➤ Effectuer un prélèvement pour la recherche d'une infection à orthopoxvirus simien chez les cas suspects et probables et en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde au laboratoire afin de s'assurer de leur traitement prioritaire.

Se référer au lien web : <https://www.inspq.qc.ca/lspq/repertoire-des-analyses/orthopoxvirus-simien-monkeypox-virus-detection-taan-sur-specimen-clinique> pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requises pour la recherche des agents pathogènes.

3. Consignes à prodiguer pour les cas suspects, probables et confirmés de variole simienne

Période de contagiosité : du début des symptômes jusqu'à ce que les croûtes soient tombées et qu'une couche de peau saine soit présente.

➤ Consignes pour les cas:

- S'isoler à domicile;
- Porter un masque de qualité médicale et couvrir ses lésions cutanées;
- Éviter les contacts avec les animaux, si possible;
- Ne pas partager les objets personnels (vêtements, ustensiles, literie et autres). Le linge ne doit pas être secoué ni manipulé d'une manière susceptible de disperser les particules infectieuses ; il peut être lavé avec de l'eau tiède ou chaude et du détergent à lessive;
- Prendre des précautions lors de la manipulation des pansements ou du linge souillé pour éviter tout contact direct avec du matériel contaminé;

¹ Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères ou lésions croûtées.

² Personne dont la peau (qui présente un bris cutané) ou les muqueuses sont en contact direct avec des lésions cutanées, des fluides corporels (gouttelettes salivaires ou respiratoires, exsudat de la plaie) ou des surfaces et objets potentiellement contaminés (incluant les vêtements et la literie) d'une autre personne, ou encore contact à moins d'un mètre, face à face, pendant 3 heures ou plus sans masque de qualité médicale.

- lever l'isolement à la résolution des lésions, c'est-à-dire lorsqu'il y a formation de peau neuve et absence de croûtes (ou selon les recommandations du professionnel si un diagnostic alternatif est posé).

4. Consignes à prodiguer pour les contacts des cas

Une exposition est considérée comme significative lors de :

- **Contact direct de la peau présentant un bris cutané, ou contact des muqueuses avec :**
 - des lésions cutanées;
 - des fluides corporels (gouttelettes salivaires ou respiratoires, exsudat de la plaie);
 - des surfaces et objets potentiellement contaminés incluant les vêtements et la literie, d'une autre personne;d'un cas probable ou confirmé symptomatique de variole simienne.
- **Personne en contact à moins de 1 mètre pendant 3 heures ou plus sans masque de qualité médicale**

➤ **Consignes pour les contacts :**

Personne contact asymptomatique : Autosurveillance des symptômes (fièvre, ganglions enflés, lésions cutanées, douleurs musculaires, céphalée, fatigue, sueurs nocturnes) pendant les 21 jours suivant leur dernière exposition significative.

Personne contact présentant des lésions compatibles avec la variole simienne : consultation médicale recommandée (port de masque et recouvrir les lésions).

Personne contact présentant des symptômes systémiques compatibles avec la variole simienne : Surveiller l'apparition de lésions. Porter un masque de type médical lors d'interactions sociales à l'extérieur du domicile. Éviter les relations sexuelles. Limiter les déplacements aux activités essentielles.

5. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant des lésions cutanées suggestives d'orthopoxvirus simien :

Mesures recommandées pour les **cliniques médicales** et les CHCD :

- Référence INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2868>

6. Signaler rapidement à la DSPublique toute personne répondant aux définitions de cas ci-haut en utilisant le [formulaire de déclaration des MADO](#) ou en communiquant hors des heures ouvrables avec le [médecin de garde](#). Prenez soin de [fournir les coordonnées complètes des personnes](#) afin que nous procédions à l'identification des personnes ayant eu un contact significatif avec le cas.

7. Vaccination contre la variole simienne en postexposition

Les personnes identifiées par la Direction de santé publique comme contact à risque significatif (risque élevé) (voir ci-haut) pourront se voir offrir la vaccination contre la variole en postexposition.

Le vaccin Imvamune est un vaccin vivant atténué non réplicatif contre la variole et contre la variole simienne. Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a émis un avis sur l'utilisation de ce vaccin [Vaccination contre la variole simienne](#).

Une seule dose d'Imvamune est recommandée en postexposition aux personnes âgées de 18 ans et plus ayant eu un contact à risque élevé, avec un cas confirmé ou probable de variole. Idéalement, le vaccin devrait être administré dans les 4 jours suivant une exposition significative en vue de prévenir l'infection.

Toutefois, le vaccin administré jusqu'à 14 jours suivant une exposition significative pourrait modifier l'évolution de la maladie.

Pour plus de détails, voir la section [Vaccin contre la variole et la variole simienne](#) dans le *Protocole d'immunisation du Québec*.

POUR JOINDRE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Téléphone : 450 759-6660, poste 4513

Courriel : maladies.infectieuses.ciSSLan@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 759-3742

Professionnels de garde en santé publique hors des heures d'ouvrable :

450 759-8222, faites le 0

Responsable de la publication

Dre Joane Désilets
Médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Rédaction

Dre Joane Désilets,
Médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Collaboration de :

Dre Lynda Thibeault, Directrice de santé publique
Catherine Martel, conseillère en soins infirmiers
Danika Sévigny,
Chef d'administration de programme en maladies infectieuses

Mise en page

Lucie Bradner, agente administrative en
maladies infectieuses

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 